

Taxe d'apprentissage

campagne de collecte 2026



Aix Marseille Université

Première université française avec plus de 80 000 étudiants, 8 000 personnels et 800 000 m² de patrimoine immobilier, Aix Marseille Université (amU) délivre près de 1 100 diplômes au sein de ses 17 composantes (facultés, écoles et instituts de formation). Reconnue pour son excellence scientifique, elle figure dans le TOP 5 des universités françaises au classement de Shanghai.

Bénéficiant d'un maillage territorial unique à travers ses 54 sites implantés sur 4 départements et 10 villes (dont une antenne à Wuhan, Chine), elle est un atout considérable pour le développement économique du territoire.

Cheffe de file de l'alliance européenne CIVIS, amU conjugue ancrage régional et ambition internationale. Ainsi, elle accueille plus de 12 000 étudiants internationaux et développe des partenariats stratégiques à travers le monde entier.

Université de recherche intensive, l'obtention du label « initiative d'excellence » en 2012 lui a permis de se hisser au rang des meilleures universités du monde. amU abrite 121 structures de recherche, 12 écoles doctorales, 20 instituts d'établissement interdisciplinaires et 72 plateformes technologiques de pointe en lien avec les grands organismes nationaux.

Elle déploie une politique d'innovation ambitieuse, à travers la création de la Cité de l'Innovation et des Savoirs Aix-Marseille (CISAM) identifiée comme l'un des 25 lieux qui changent l'innovation en France, et en pilotant des initiatives majeures comme le Marseille Immunology Biocluster, le Pôle Universitaire d'Innovation (PUI Provence) ou la Mission Europe pour la Recherche.

Université citoyenne et engagée, amU s'illustre dans les classements internationaux par son impact social et sociétal. Sa Fondation Universitaire renforce son engagement en faveur de la diversité, l'inclusion et la lutte contre la précarité.

Pourquoi verser la taxe d'apprentissage ?

Verser votre taxe d'apprentissage est une occasion de renforcer votre partenariat avec l'IUT et une manière habile et efficace de valoriser localement l'utilisation de votre impôt. C'est le seul impôt dont vous avez la possibilité de décider librement de l'affectation. Nous vous remercions de votre confiance.

Qu'en faisons-nous ?

L'IUT délivre un enseignement par la technologie qui nécessite des plateformes technologiques de haut niveau. La taxe d'apprentissage permet à nos formations :

- de s'équiper en matériel pédagogique innovant,
- de maintenir un haut niveau technologique,
- d'intégrer les outils les plus actuels de gestion et de communication,
- de maintenir l'expertise de son fond documentaire.

Comment verser le solde de la taxe d'apprentissage (TA) ?

L'URSSAF est désormais chargée de collecter le solde de votre taxe d'apprentissage.

En ce qui concerne sa destination, vous pouvez affecter votre solde de taxe d'apprentissage 2026 **à l'Institut universitaire de technologie** d'Aix Marseille Université via la plateforme SOLTéA de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)

Calendrier 2026

1 - DÉCLAREZ votre solde de taxe d'apprentissage 2025 de 0,09 % de votre masse salariale brute 2025 à l'URSSAF, via la Déclaration Sociale Nominative (DSN) d'avril 2026.

La date limite de paiement à l'URSSAF est le **5 mai 2026** pour les entreprises de +50 salariés et le **15 mai 2026** pour les entreprises de - 50 salariés.

2 - DÉSIGNEZ notre code UAI ci-dessous comme destinataire de votre taxe au sein d'Aix Marseille Université, **du 26 mai au 21 octobre 2026**, via la plateforme SOLTéA de la Caisse des Dépôts et Consignations, <https://www.soltea.education.gouv.fr/connexion-lespace-prive> à l'aide de vos identifiants SOLTéA.

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE

Code UAI :

0134061U

3 - Un déroulé des formations éligibles de l'Institut universitaire de technologie est aussi disponible dans Soltéa, si vous désirez verser à une formation particulière. Vous pouvez également consulter la liste des formations éligibles d'amU sur la page web taxe d'apprentissage d'amU :

<https://www.univ-amu.fr/fr/public/taxe-dapprentissage>

Institut universitaire de technologie

Lionel Nicod, Directeur

Entre évolutions technologiques rapides, transitions environnementales, transformation des organisations et tensions sur le recrutement, les entreprises font aujourd'hui face à des défis majeurs.

Ces enjeux exigent des compétences solides, opérationnelles et en constante évolution.

À l'IUT d'Aix-Marseille, nous construisons chaque jour ces compétences aux côtés des entreprises.

Grâce à nos diplômes : certificat de qualification professionnelle, Bachelor Universitaire de Technologie (BUT), licences professionnelles, masters universitaires, fondés sur une approche par compétences, nos 5500 étudiants développent des savoir-faire directement mobilisables en situation professionnelle, notamment à travers des pédagogies actives et des projets concrets menés en lien étroit avec le monde socio-économique, sur des plateformes technologiques dotées des innovations les plus récentes.

L'alternance, au cœur de notre modèle, en est une illustration forte : plus d'un étudiant sur trois est aujourd'hui formé en alternance au sein de vos structures.

Cette dynamique nous permet de former des professionnels agiles, capables de s'insérer rapidement ou de poursuivre des études ambitieuses.

En choisissant de verser votre taxe d'apprentissage à l'IUT d'Aix-Marseille, vous investissez directement dans la formation de vos futurs collaborateurs, dans des équipements pédagogiques, des projets innovants et une offre de formation toujours plus adaptée à vos besoins présents et futurs.

Ensemble, continuons à construire des compétences au service de la performance et de l'avenir de nos territoires.

L'institut en chiffres

5 450 étudiants

1 650 apprentis

23 départements de formation dans les secteurs secondaires et tertiaires

12 sites d'enseignement

316 enseignants dont 62% d'enseignants-chercheurs

920 intervenants professionnels

Siège de l'institut :

413 Avenue Gaston Berger
13625 Aix-en-Provence cedex 1

Contact :

iut-taxe-apprentissage@univ-amu.fr

iut.univ-amu.fr

